

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>Nos Petits Camarades (1991) LTÉE</b>		Date d'inspection <b>Le 13 janvier 2026</b>
Nom de l'établissement <b>Centre Parascolaire nos Petits Camarades</b>		Numéro de permis <b>327033</b>
Adresse <b>386 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3</b>		Numéro de téléphone <b>(506) 854-7412</b>
Type de permis <b>Garderie éducative à temps partiel</b>	Nombre maximal d'enfants <b>40</b>	Âges des enfants <b>ÂGE SCOLAIRE</b>
Personnel SGE <b>Celina Boudreau Chiasson</b>	Titre du poste <b>Mentor en assurance de la qualité</b>	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	01 janv. 2026	13 janv. 2026
Commentaires: Durant l'inspection de suivi, la Mentore en Assurance de la Qualité observe que les exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie ont été complétés. La lacune est maintenant conforme.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	13 janv. 2026	13 janv. 2026
Commentaires: Lors de l'arrivé sur les lieux, la Mentore en Assurance de la Qualité observe un groupe d'enfants seuls à l'extérieur. Le ratio enfants-personnel doit être maintenu en tout temps. Lorsque la Mentore en Assurance de la Qualité est présente dans le parc avec les enfants, un membre du personnel est sortie à l'extérieur et a mentionné être présent à l'intérieur dans l'entrée. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de suivi.
La Mentore en Assurance de la Qualité est présente durant les périodes de jeux libres, à l'intérieur comme à l'extérieur, et observe les enfants engagés dans diverses activités, tels que : jouer au jeu UNO, construire avec des blocs, glisser dans la neige et créer des objets avec celle-ci.
La Mentore en Assurance de la Qualité a également vérifié les éléments suivants :
- Le ratio et le nombre maximal d'enfants - La routine quotidienne - L'orientation des enfants - Le lieu d'exploitation - La sécurité
Une discussion a eu lieu avec l'administrateur concernant les registres de présence.

**Commentaires généraux**

Durant la visite, une personne bénévole est présente.

original signé par

**Celina Boudreau Chiasson**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

**Le 13 janvier 2026**

Date

original signé par

**Jeremie Melanson**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 13 janvier 2026**

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*